

# Plan de zonage (commune entière)

échelle 1/5000  
Arrêté par le conseil municipal le 13 mars 2017

Fonds de plan "©2014 SIG Dieppe-Maritime"  
"IGN - BD TOPO - BD ORTHO - CG76"  
Projection RGF1993 CC50

Charge d'études :

Gauvin ALEXANDRE urbaniste

96, Le Petit Chemin 76520 Fresne-le-Plan

## Légende

- Zones urbaines**
  - Ue1 : Centre historique d'arques
  - Ue2 : Secteur de protection de la diversité commerciale
  - Ur1 : Zone résidentielle de la Cité Viscose
  - Ur2 : Zone résidentielle d'Archeles
  - Ur3 : Zone résidentielle des faubourgs
  - Uh : Hameaux
  - Uy : Equipements publics (à vocation de loisirs)
  - Us1 : Equipements publics (institut médico-éducatif)
  - Us2 : Equipements publics (ancienne station d'évacuation)
  - Us3 : Equipements publics (tourisme, culture) / commerce
  - Us4 : Zone d'activités
  - Uy : Zone d'activités
- Zones à urbaniser**
  - 1AU.. : Vocation mixte / habitat
- Zones agricoles**
  - A : Agricole stricte
  - Ay : STECAL (activité économique)
- Zones naturelles**
  - N : Naturelle stricte
  - Ns : Château
- Autres prescriptions**
  - Zones humides
    - Espace bocager (L113-1)
    - Altice et chênes protégés au titre du L151-23
    - Arbre isolé remarquable (EBC) L113-11
  - Ripisylve protégée au titre du L151-23
  - Vergers protégés au titre du L151-23
  - Mare / plan d'eau protégée au titre du L151-23
  - Emplacement réservé
  - Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N

